



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 3 avril 2020

Convocation des conseillers :
le 3 avril 2020



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 10 avril 2020

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général, Luc Theisen, Conseiller

Excusés :

Le Conseil Communal;

Objet : 2.2. Modification de l'ordre du jour; décision

Vu la proposition de la sensibilité politique du LSAP Esch et du membre indépendant pendant la séance, de retirer les points suivants de l'ordre de jour de la séance du Conseil Communal de ce jour:

- 4.1 Immeuble rue L. Metz, 1 (Bridderhaus) - rénovation intégrale ; devis ; décision
- 4.2.1 Maison Mousset - aménagement et revalorisation des étages ; devis ; décision
- 4.2.2 Maison Mousset - aménagement et revalorisation des étages ; crédit spécial ; décision
- 4.3 Kulturfabrik - local de restauration - réaménagement ; devis ; décision
- 4.4 Immeuble Rue d'Ehlerange, 196 - aménagement des locaux ; devis ; décision
- 4.5 Immeuble Place Boltgen, 2 - aménagement locaux commerciaux ; devis complémentaire ; décision

Considérant que cette demande est motivée par le fait que la Commission du développement urbain et du bâtiment n'a pas eu la possibilité de donner son avis sur ces points, que de toute façon les chantiers sont en arrêt et qu'un report du vote de ces devis n'aurait en aucun cas retardé la réalisation des projets;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins, après délibération et conformément à l'article 10 du règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le COVID-19, tel que modifié,

refuse
avec 6 voix oui et 13 non

de retirer les points cités ci-dessus de l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal de ce jour.

en séance

date qu'en tête